

Département
de l'Aveyron



Commune de
Saint-Rome-de-Tarn

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 05 SEPTEMBRE 2017
à 20 heures 30

Présents : CALMELS Marcel – ARLES Jacques – GELY Marc – LADAME Alain – BONAMI Nicolas – VERNHET Joël – MANCINO Francis – HERBAUT Frédéric – FRAYSSE Didier – SABATHIER Pierrick – BONNEFOUS Martine - DURAND Jacques – GAYRAUD François.

Conseillers municipaux absents avec procuration :

- GERBAUD Corinne a donné procuration à LADAME Alain
- VALENTIN Alexandre a donné procuration à MANCINO Francis

Etaient présents : Mr Alexandre CHEVILLON Parc Naturel Régional des Grands Causses, Mme Georgette VERNHET, secrétaire.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mr François GAYRAUD

Mr le Maire présente Mr Alexandre CHEVILLON du Parc qui est venu exposer un projet d'extinction partielle de l'éclairage public sur Saint Rome de Tarn

En préambule est évoqué l'objectif du Parc d'arriver à une autonomie énergétique à l'horizon 2030. Aujourd'hui, notre territoire produit environ 30% de sa consommation. Pour satisfaire à cet objectif, les économies d'énergies sont l'un des leviers les plus efficaces. L'extinction de l'éclairage public s'inscrit dans ce cadre et permettrait d'économiser jusqu'à 40% de l'énergie publique dépensée soit en moyenne nationale 10 euros par habitant, 20 euros pour notre département et 17 euros pour chaque Saint Romain.

A noter qu'en France, 12000 communes pratiquent déjà l'extinction et 4 communes sur le territoire du Parc.

Mr le Maire sollicite Mr Chevillon afin de pouvoir consulter des décisions judiciaires faisant jurisprudence concernant la responsabilité du Maire en cas d'accident suite à la mise en place de l'extinction.

Enfin Mr Chevillon précise la possibilité de consulter la plateforme solaire pour découvrir la rentabilité d'une installation sur les toitures des particuliers : « le site parc-grands-causses.insunwetrust.solar »

Après l'exposé et les diverses questions, Mr le Maire remercie Mr CHEVILLON et lui fait part que le conseil municipal se prononcera sur le projet et le tiendront au courant de la suite à donner.

1- Approbation PV du 26 JUIN 2017

POUR 14

CONTRE 0

ABSTENTION 0

2 - Urbanisme et travaux

***Urbanisme**

- Depuis le 26 Juin, 6 déclarations préalables et 4 permis de construire ont été déposés en Mairie.

***Travaux**

Mr Jacques ARLES prend la parole. Les travaux de voirie chemin du Claux – Comberoubi et parking chemin de Vère sont terminés ;

Les travaux assainissement village ont repris et devraient être terminés fin Octobre.

L'entreprise SRMTL 12 Letellier va être contactée pour le Mur Avenue Denis Affre Face à la Boulangerie pour terminer.

Un devis pour le goudronnage chemin de Vère a été demandé, sera vu par la Commission Travaux.

Glissière au chemin du Claux ainsi qu'au Mazéga.

Il est rappelé que 50% du montant des travaux de voirie (uniquement chemins refaits intégralement) sont financés par la Commune, ces sommes étant reversées à la communauté de commune qui a la "compétence voirie". En ce qui concerne les travaux réalisés dans le village revêtement des rues, par l'entreprise 'Colas' qui n'est pas sous contrat avec la communauté, il sera nécessaire de réaliser un jeu d'écritures car la communauté n'abondera pas notre commune de 9 euros du mètre carré. Il faudra donc récupérer ces sommes sur le montant des chemins.

Enfin, la saison estivale étant terminée, il semble que le travail accompli par l'ensemble des emplois saisonniers n'ait fait l'objet que de remontées très favorables de la part des Saint Romains.

3 - Plan zéro phyto

Mr Marc GELY rappelle la délibération prise pour zéro phyto antérieurement sans les cimetières. Le conseil municipal doit délibérer pour inclure le cimetière dans le zonage zéro phyto afin d'obtenir de l'agence Adour Garonne le financement du matériel de désherbage thermique.

Vote à l'unanimité. 15 voix pour.

4 - Rentrée scolaire

Mr Alain LADAME

Le matin de la rentrée étaient présents 54 élèves dont 30 « petits » (maternelle et CP) et 24 « grands ». Nous attendons la décision du DASEN pour connaître le nombre de postes définitif. (Suppression d'un poste) La commission devant avoir lieu dans la semaine. La nouvelle Directrice vient du Truel.

Le maintien de la semaine scolaire à 4 jours et demi a été décidé par les enseignants et les parents d'élève pour l'année 2017-2018.

Mr Alain LADAME expose que le dossier de création d'une maison des assistantes maternelle avance mais très lentement à cause des lourdeurs administratives concernant entre autres les normes des locaux et l'habilitation des personnes. Le délai de Janvier 2018 ne sera sûrement pas possible. Concernant le portage des repas, la convention avec 'la poste' a été signée pour 1 an. Les premiers repas seront livrés d'ici à 1,5 mois environ et concerne approximativement 30 personnes. Il est rappelé que ce service n'est pas réservé aux personnes âgées et que pour les personnes intéressées, le prix du repas livré est de 8,95 euros.

Un courrier individuel sera envoyé aux intéressés.

5 - Création d'emploi, suppression d'emploi

Dans le cadre de l'avancement de grade d'un adjoint technique, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe doit être créé. Sera supprimé par la même délibération le poste d'adjoint technique deuxième classe qu'il occupait.

Vote à l'unanimité. 15 voix pour.

L'un de nos agents titulaires qui était en disponibilité vient d'obtenir sa mutation. Le poste vacant va donc être supprimé et l'agent qui le remplace va bénéficier d'un contrat de 3 mois le temps de créer un nouveau poste.

Il est à noter enfin que le contrat avenir dont bénéficie la commune depuis deux ans continuera à bénéficier de l'aide jusqu'à la fin du contrat à savoir 31 Août 2018. Prise en charge de l'Etat 75%.

6- Informations

Mr le Maire expose l'état d'avancement du dossier PLUI qui sera effectif au premier janvier 2019. En termes d'objectifs d'urbanisme, le nombre de permis autorisés pour la Commune de Saint Rome de Tarn serait de 5 par an sur une durée de 12 ans. C'est la Cabinet Cyrille BONNET qui élabore le projet.

Mr Francis MANCINO liste ensuite l'ensemble des activités estivales qui montre le dynamisme du village au cours de l'été. Les chiffres montrent une baisse de fréquentation auprès de l'office de tourisme. A noter enfin, le travail accompli par les membres du Païssel pour la rénovation du musée de la vigne.

7 - Délibération composition Conseil Communauté

Suite à la démission d'un Maire d'une Commune de la Communauté de Commune, une délibération doit être prise concernant la reconstitution du conseil communautaire.

A l'heure actuelle sont élus 29 conseillers dont 4 pour Saint Rome, 3 pour Broquiès et 2 pour chacune des onze autres communes. Il est proposé de rester à 29 conseillers en enlevant 1 conseiller à Brousse le Château et les Costes Gozon et en rajouter un à Saint Beauzély et Lestrade et Thouels.

Vote à l'unanimité. 15 voix pour.

8 - Questions diverses

-Il est demandé une subvention afin de permettre à une chorale Biélorusse de venir chanter à Saint Rome l'an prochain. La demande sera examinée lors de l'attribution des subventions aux associations. La demande de participation est de 1 000 Euros.

-Mr Alain LADAME indique que lors de l'avant dernier conseil a été évoquée la propreté des rues de Saint Rome. Après question posée lors du conseil communautaire, Monsieur le Président de la communauté explique que le nettoyage des rues reste à la charge de chaque commune. Des solutions seront donc à trouver au sein du conseil municipal.

-Mr Alain LADAME demande s'il est possible de féliciter à travers une médaille et un apéritif Monsieur Merle pour sa performance marche Athlétique lors des Championnats d'Europe au Danemark.

-Mr Frédéric HERBAUT évoque le problème à la maison médicale d'animaux qui rentrent par la façade côté cours d'eau et nichent sur les plafonds en fin d'été. Il est prévu d'ausculter la façade afin de localiser l'entrée et de la fermer. Faire enlever le lierre sur la façade.

-Mr Marc GELY fait part au Conseil Municipal qu'avec Jacques ARLES, ils avaient rendez-vous avec Mr Marc SEVIGNE pour l'évolution de la carrière. Il expose que l'entreprise 'Sévigné' a commencé à entreposer des déchets inertes à la carrière. Par courrier adressé au Préfet en janvier 2016, Mr le Maire a demandé à être destinataire de l'étude mandatée par l'entreprise Sévigné. Cette étude était nécessaire afin de pouvoir autoriser l'entreprise à entreposer des déchets inertes. Aucune réponse à ce jour. Des demandes dans le même sens effectuées auprès de la DREAL n'ont pas abouti. Mr Marc SEVIGNE doit faire passer les comptes rendus des analyses de la qualité de l'eau en Mairie.

-Mr Jacques ARLES indique qu'une réunion a lieu Lundi à la Communauté de Communes sur la fiscalité. Mr Marc GELY et Mr Francis MANCINO y participeront.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15

Le Maire,
Marcel CALMELS